

# LE RECIT ETHIQUE

## *I/ PROPRIETES NARRATIVES DE L'ETHIQUE APPLIQUEE*

### INTRODUCTION

L'étude ici proposée concerne principalement l'éthique appliquée aux pratiques scientifiques, notamment médicales et environnementales. Elle est susceptible de généralisation, dans la mesure où les principes de l'analyse sont rarement spécifiques du champ propre de la bioéthique ou de l'éthique environnementale, mais cette perspective de généralisation ne sera pas ici abordée.

Elle s'intéresse donc, de fait, à l'intersection et à l'hybridation de deux types de discours : le discours (et les pratiques) scientifiques, et le discours (et les pratiques) éthiques. C'est dans le champ de la bioéthique, en effet, que cette hybridation est apparue massivement depuis une trentaine d'années, et c'est aussi dans le champ de la médecine que les premières déontologies ont été formulées (cf. le serment d'Hippocrate). On la rencontre aussi, aujourd'hui, dans tous les domaines de la recherche et de la technologie, depuis celui de l'environnement jusqu'aux nanotechnologies, et elle ne cesse de se développer, dans la mesure où toutes les éthiques appliquées contemporaines doivent composer avec les discours et pratiques savantes de leur domaine d'application (économie, politique, santé, société, etc.).

Cette hybridation est à maints égards intéressante pour la sémiotique :

- en tant qu'hybridation discursive, elle pose la question de l'enchâssement d'une forme syntagmatique donnée (et réglée le plus souvent par des normes de genre) à l'intérieur d'une autre ; il faut alors se demander quels sont les constituants communs qui autorisent cet enchâssement, et quel est le type enchâssant et le type enchâssé ?
  - o les constituants communs sont ici de type cognitifs et axiologiques, et il s'agit principalement des « savoirs » et des valeurs attachées à ces savoirs ;
  - o la dimension éthique se présente d'emblée comme enchâssante, en ce sens qu'elle énonce et argumente à propos des discours et des pratiques scientifiques, et qu'elle refuse même très clairement la hiérarchie inverse : l'éthique, en effet, se propose de « dire le sens » de pratiques et de discours qui, de son point de vue, ne sont pas supposés être guidés par la quête du sens pratique, mais par d'autres objectifs ;
- en tant que montage entre des formes syntagmatiques, elle pose la question du rapport entre les discours et les pratiques ;
  - o le discours éthique ne prétend pas réguler le discours scientifique, mais les pratiques scientifiques ; dans la perspective de l'éthique appliquée, la dimension

- éthique des discours est donc une stratégie persuasive qui a pour objet une pratique, et qui doit donc infléchir un cours d'action, et non un autre discours ;
- le discours scientifique enchâssé apparaît dans cette perspective sous deux formes différentes, avec deux fonctions persuasives distinctes :
    - comme témoignage de l'état de la science, pour une démonstration des limites du discours sur les seuls « faits », avant d'engager la discussion éthique sur les « valeurs » ;
    - comme information technique, dont la vertu didactique vient conforter l'action persuasive du discours éthique lui-même.

Mais l'objet de cette étude ne consiste pas à montrer quelle est la contribution du discours scientifique à l'éthique contemporaine, et portera plus spécifiquement une des propriétés de l'éthique appliquée, sa *propension narrative*. On partira en effet de l'hypothèse suivante : il y a, dans la forme syntagmatique que nous appelons « discours éthique », un *principe narratif spécifique*, comportant des propriétés modales et passionnelles tout aussi spécifiques, comme par exemple les propriétés d'*autonomie*, de *dignité*, de *vulnérabilité*, de *responsabilité*, qui caractérisent les actants éthiques. On pourrait considérer que globalement, la dimension narrative joue ici le même rôle que dans tout récit persuasif, et que, comme le fait de raconter des histoires est depuis très longtemps mis au compte des tactiques rhétoriques, il n'est pas étonnant d'en rencontrer dans les discours d'éthique appliquée. Cependant, le récit joue ici un rôle bien spécifique : ce n'est pas un argument parmi d'autres, mais le moyen par lequel un discours éthique peut se déployer à partir des pratiques technico-scientifiques.

## DEONTOLOGIES ET TELEOLOGIES

Un des clivages majeurs entre les grands types éthiques repose sur cette alternative : ou bien les éthiques normatives, qui prévoient et indiquent sur quels actes portent les devoir faire et les devoir ne pas faire (déontologies), ou bien les éthiques axiologiques, qui définissent les fins et les valeurs à viser et à atteindre (téléologies).

La *téléologie* englobe la *déontologie*, car un projet narratif et les valeurs qu'il vise englobent et présupposent une compétence narrative, y compris, par conséquent, la compétence déontique. La modalisation, y compris par le « devoir être », en effet, n'est qu'une des dimensions de la compétence syntagmatique de l'actant engagé dans la production du récit éthique.

Mais nous distingueront *deux compétences*, et deux niveaux de pertinence, constitutifs du discours éthique : d'un côté, la compétence de l'actant narratif (par exemple le *devoir*

*être*), et de l'autre la compétence discursive de l'actant d'énonciation qui s'approprie l'histoire du précédent pour l'évaluer et l'orienter. La déontologie ne concerne que la première, la *compétence narrative* proprement dite ; la téléologie concerne d'abord la seconde, la *compétence discursive-narrative*, mais seulement en ce qu'elle est susceptible d'assumer, de contrôler et d'infléchir la première.

Il en ressort que, dans tous les cas de figure, la « conduite éthique » est toujours *une certaine manière de construire le récit de sa propre vie*, que ce soit par contrainte modale ou par visée axiologique.

## **LE DEVOIR-ETRE DERIVE-T-IL DE L'ETRE ? FAITS ET VALEURS**

### ***La finitude du savoir : des valeurs ou des faits éthiques ?***

La première manière d'aborder la question déontologique, dans une perspective narrative, est de se demander si la compétence actualisante, selon le savoir et le pouvoir faire est suffisante pour conduire une action « bonne ». La discussion se focalise alors sur les « limites du savoir », et la « finitude des connaissances ». Elle se poursuit dans des termes qui seraient, du point de vue sémiotique, ceux de l'engendrement des séries modales : le « devoir être » peut-il ou ne peut-il pas être dérivé de l' « être », <sup>1</sup> peut-il ou ne peut-il pas être dérivé du « savoir » et du « pouvoir » ?

Il en résulte *une première position*, notamment chez Hume, pour qui il est impossible de faire dériver le « devoir-être » de l' « être » ; les « faits » sont contrôlés par la raison et les propositions factuelles ont un caractère logique ; les « valeurs » sont suscitées par les sentiments et les affects, les propositions déontiques ont un caractère passionnel. On ne peut donc pas déduire la proposition « Les femmes doivent être moins payées que les hommes » de la proposition « Les femmes sont moins payées que les hommes ». <sup>2</sup>

### ***L'éthique en évolution avec l'espèce et le monde***

*Une deuxième position* est apparue, avec le développement des techno-sciences, qui considère que l'éthique elle-même, au même titre que toutes les manifestations culturelles humaines, suit le mouvement du progrès des connaissances. En matière de bioéthique, par exemple, cette position est représentée par le modèle socio-biologiste (H. J. Heinsen et E. O. Wilson) <sup>3</sup> : si on fait l'hypothèse qu'une nouvelle situation de l'homme dans le cosmos et dans le monde biologique doit entraîner le choix d'un nouveau système de valeurs adapté au nouvel écosystème, l'éthique a alors pour fonction de maintenir l'équilibre évolutif,

---

<sup>1</sup> On se rappellera que ce point est central dans le fonctionnement de l' « esthésie » chez Greimas, notamment dans *De L'imperfection*, puisque l'impression esthétique fondamentale est celle même qui nous donne l'expérience de la « scission » dans l'être, à partir de laquelle l'être modalisé se constitue pour l'observateur, et ainsi tout le processus sémiotique.

<sup>2</sup> Op. cit., p. 119.

<sup>3</sup> SGRECCIA, Elio, *Manuel de Bioéthique. Les fondements et l'éthique biomédicale*, Paris, Mame-Edifa, 2004, pp. 54-55.

l'équilibre de la mutation de l'adaptation et de l'écosystème. En somme, de réguler le récit de l'évolution.

On rencontre cette même position, chez J. P. Changeux : pour accéder aux « fondements naturels de l'éthique » (Changeux 1993), il faut, au préalable traiter les « valeurs », au regard de l'évolution des espèces et de la structure génétique du vivant, comme des « faits » en évolution : la génétique, notamment, repousse les limites de la « finitude » du savoir, et la limite à partir de laquelle l'éthique doit faire appel aux valeurs et non aux faits.<sup>4</sup>

Cette conception, du point de vue axiologique, est dans le droit fil de celle de Vico, pour qui « le fait vrai par lui-même » (*verum ipsum factum*) engendre « le fait bon par lui-même » (*bonum ipsum factum*). Elle s'oppose à la conception selon laquelle la vérité d'un fait ne peut pas engendrer sans hiatus la valeur de ce fait (cf. supra).

### ***La négociation***

*Une troisième position* se dessine plus récemment, celle de *l'éthique de la discussion* : puisqu'il est impossible de passer des « faits » aux « valeurs » du seul point de vue d'un sujet rationnel, sans faire l'économie de concepts flous et infalsifiables, ou de passions, il faut imaginer un autre type de « passage » ; c'est alors la communication sociale et intersubjective qui prend le relais, comme lieu possible d'élaboration d'une « vérité » partagée qui ne serait pas directement ancrée dans les faits. Pour Habermas, la raison communicationnelle et l'intercompréhension dynamique donnent accès à des « vérités éthiques » qui pourront devenir des « devoir être » une fois stabilisées.

### ***L'articulation des deux compétences***

La position de Hume implique que la seule compétence narrative ne suffit pas, et que la modalisation déontique doit être assumée par une autre instance, d'un ordre différent, qui pourrait être une compétence discursive-narrative de nature subjective et passionnelle. Plus généralement, la téléologie est une éthique fondée à la fois sur l'appréciation des conséquences de l'action, sur la qualité de la visée engagée, et du point de vue du sujet, sur une disposition à la vertu, y compris dans la relation à l'Autre (*je/tu-bien*).

La position « objectivisante », notamment celle des évolutionnistes en bioéthique, distingue elle aussi ces deux compétences, mais en attribuant la seconde à un « ça » immanent et mondain, dont le macro-récit motive et détermine le récit des actions individuelles (*ça-bien*).

L'éthique de la discussion, enfin, assigne un lieu et un fonctionnement spécifique à la compétence discursive-narrative : l'échange et la discussion collective (*on-bien*).

---

<sup>4</sup> THIAW-PO-UNE, Ludivine, dir., *Questions d'éthique contemporaine*, Paris, Stock, 2006, p. 55.

La déontologie est une éthique fondée sur le devoir et centrée sur le sujet en action et sur les normes à appliquer dans cette action, ayant en vue le « bonheur » (*il-bien*)

On voit donc apparaître, en fonction des relations entre les deux actants et leurs compétences respectives, une distinction entre un « *je/tu-bien* », un « *il-bien* », un « *on-bien* » et un « *ça-bien* ». Chacun de ces types est donc caractérisé par un type d'embrayage ou de débrayage entre la compétence narrative et la compétence discursive de l'éthique.

## NARRATIONS ETHIQUES : AUTO-BIOGRAPHIES

### LA BIOGRAPHIE EN ACTE

La dimension éthique de la vie humaine, et le discours qui porte sur elle, visent la construction d'une responsabilité actantielle dans ce qui ne se donne à saisir que sous forme d'aléas contingents de chaque histoire individuelle. Cette « réappropriation » est la condition qui permet de « parvenir à l'égalité de principe qui conditionne nos relations interpersonnelles »<sup>5</sup>. La narration n'est donc pas seulement une manifestation des conduites éthiques, elle en est une des conditions : il n'y a d'échange éthique possible qu'entre des personnes qui s'assument également, et chacune ne peut s'assumer également que si elle maîtrise le récit de sa propre vie. Cette construction biographique, rétrospective autant que prospective, est la condition *sine qua non* de l'« assumption en responsabilité » : les individus responsables doivent posséder la double compétence : ce sont à la fois *des actants narratifs compétents* et *des narrateurs responsables*.

Par exemple, quand il est question de la possibilité, pour les parents, de faire des choix génétiques pour leurs futurs enfants, l'argumentation éthique va lui opposer la possibilité d'une autobiographie : en effet, en cas de sélection génétique de l'embryon, la compétence discursive-narrative du futur adolescent ne sera pas en mesure de retrouver le moment et les conditions d'une origine qui devrait être entièrement contingente, à l'abri de toute programmation intentionnelle, car elle ne rencontre alors que des choix effectués par d'autres qui « disposent » en quelque sorte des ressorts originels de cette biographie. L'autobiographie est impossible, elle ne retrouve pas son origine, elle ne parvient pas à l'assumption de responsabilité. La manipulation est irrévocable, dans la mesure où elle affecte non seulement la compétence et l'existence narrative de l'actant (le *pouvoir être*), mais aussi et surtout la compétence discursive-narrative de l'auto-biographe (le *pouvoir être soi*) :

« Si une personne prend pour une autre personne une décision irréversible, touchant profondément l'appareil organique de cette dernière, alors la symétrie de responsabilité qui existe par principe entre des personnes libres et égales se trouve nécessairement limitée »<sup>6</sup>

---

<sup>5</sup> HABERMAS, Jürgen, *L'avenir de la nature humaine. Vers un eugénisme libéral ?*, Paris, Gallimard, 2002 [*Die zukunft der menschlichen natur. Auf dem weg zu einer liberalen eugenik ?*, Frankfurt an Main, Suhrkamp Verlag, 2001.], p. 26.

<sup>6</sup> Op. cit., p. 27.

La seule manière, pour parvenir à réinitialiser le récit autobiographique, est de réinventer une origine, et par conséquent de remettre en cause le choix effectué par les parents, de le considérer lui-même comme soumis à la contingence, et d'interpeler la responsabilité de ses auteurs.

Le principe d'autobiographie responsabilisante implique que la signification de toutes les interventions, interactions et bifurcations antérieures doit rester accessible à la reconstruction narrative. Même (et surtout) les interventions éducatives des parents sont faites pour être assumées ou remises en question, et sur cette possibilité se fonde la liberté « biographique » de l'adolescent (au sens où la liberté de construire le récit de sa vie prend le pas sur la contrainte factuelle vécue). Mais cette liberté biographique n'a en revanche aucune prise sur les décisions eugéniques et génétiques qui auraient pu être prises pour l'enfant. Car la remise en cause (voire la révolte) n'a plus dans ce cas le même sens qu'à l'égard des interventions éducatives : elle devient alors une remise en cause de soi-même, en tant qu'individu capable de remises en cause et programmé pour le faire, et cette tentative de reconstruction biographique échoue, parce qu'elle est absurde.

La première précision concernant la compétence narrative éthique pourrait être formulée ainsi : *la première manifestation de l'autonomie responsable de la personne humaine est sa capacité à raconter sa propre vie, et d'en maîtriser la signification narrative.*

### *LA DIGNITE HUMAINE*

La dignité de la personne humaine découle de l'évaluation de son « intégrité » en tant que personne. Traiter dignement quelqu'un, c'est d'abord le traiter « tout entier », et de manière à ce qu'il soit en mesure d'assumer de manière responsable le récit de la manière dont il a été traité.

Une des dimensions fondamentales de la dignité est donc la contingence corporelle de la naissance (cf. supra), le fait d'être né « sans réserve »<sup>7</sup>, sans calcul de qui que ce soit, puisque c'est la condition d'une auto-biographie conduisant à une responsabilité assumée. La personne humaine « ne peut disposer du mode naturel qui préside à son incarnation corporelle »<sup>8</sup>. La contingence corporelle est une condition du sens de la vie, et de la dignité de la personne qui va avec ce sens.

D'un point de vue sémiotique, cette clause doit être rapprochée du rôle du corps et de la prise de position originelle dans le fondement de la sémiosis ; le corps doit être « quelque part », sa position est par nature contingente, et c'est du moment où cette position contingente est assumée et vécue comme « propre » (corps propre), que la prise de position sémiotique est possible. Par conséquent, c'est en raison du fait que le récit de vie doit être assumé par la personne elle-même que son origine et son cours de vie doivent respecter les propriétés d'un

---

<sup>7</sup> Op. Cit., p. 36.

<sup>8</sup> Op. Cit., p. 37.

corps signifiant, un corps susceptible de fonder et légitimer une énonciation, grâce à une « prise de position » contingente et assumée comme signifiante.

*La « dignité » est alors une propriété modale élémentaire (contingence de la prise de position initiale) pour un corps énonçant.*

## *INTERSUBJECTIVITE ET EGALITE DES CHANCES*

### *Le décentrement du Je à l'Autre*

Un des grands partages entre les éthiques repose sur l'alternative suivante :

« Est-ce le sujet qui est le fondement de la morale, ou la relation entre sujets, la relation intersubjective, voire l'appartenance à un ensemble de relations intersubjectives – ce qu'on appelle par exemple une communauté éthique ou une communauté morale, se définissant par un ensemble de valeurs partagées? »<sup>9</sup>

C'est dire que la première condition narrative (supra) doit être au moins complétée : dans la perspective d'un récit autobiographique en acte et assumé, son évaluation déontologique et son orientation téléologique doivent être soumises à *la condition d'intersubjectivité*. La compétence narrative de l'actant n'est pas remise en question, mais son énonciation narrative doit participer à *une « polyphonie » garante des valeurs*. La condition *polyphonique*, en l'occurrence, est une compensation implicite des défauts de l'auto-biographie, et elle résout la difficulté qu'il y a, pour un seul acteur, à distinguer et à conjuguer à la fois les deux compétences, la narrative et la discursive-narrative.

Cet horizon « polyphonique » implique l'égalité.

Une part importante des discussions éthiques porte sur la manière de maintenir cette égalité dans la communication éthique. Sachant que celui qui prend la parole, ou qui adopte son propre point de vue sur sa propre biographie se distingue d'autrui et donc contrevient *ipso facto* au principe d'égalité, examinons deux des solutions proposées pour pallier cet inconvénient.

### *Rawls, l'équilibre réfléchi et le « voile d'ignorance »*

Dans une société donnée, les décisions des acteurs ne seront équitables que si aucun d'entre eux ne connaît la position qu'il occupera dans la société, ce qui revient à admettre que par défaut, chacun serait susceptible, au moment où il participe à la prise de décision, d'imaginer qu'il occupera la position la plus basse et la plus vulnérable.<sup>10</sup>

C'est en quelque sorte une condition de *débrayage*, qui permet de créer un écart entre la compétence narrative de celui qui tient une conduite, et la compétence discursive-narrative de celui qui la contrôle ou la guide.

---

<sup>9</sup> THIAW-PO-UNE, Ludivine, dir., op. cit., p. 48.

<sup>10</sup> THIAW-PO-UNE, Ludivine, op. cit.

### ***Habermas et Appel, l'égalité communicationnelle***

Si la discussion est susceptible de produire des vérités et des valeurs éthiques, c'est en raison même de la structure égalitaire qu'elle impose : la discussion ne peut avoir lieu, en tant que discussion, que si, dès lors qu'une argumentation est en cours, chacun est traité comme un partenaire égal en droit (c'est le principe de coopération). S'engager dans une discussion, et commencer à argumenter, c'est reconnaître *ipso facto* que ce qui compte, c'est le contenu de l'argument, et non celui qui le profère.<sup>11</sup>

On voit bien en quoi, là aussi, l'égalité de principe participe au *débrayage* entre les deux compétences : alors même que les actants narratifs ne peuvent être qu'inégaux, les participants de la discussion, dans l'élaboration de la compétence discursive-narrative, sont égaux en raison même des conditions de toute argumentation.

### ***LA VULNERABILITE***

La vulnérabilité est une propriété modale et passionnelle de l'Autre en tant que référent des conduites éthiques. Modale, parce qu'elle implique la possibilité permanente d'une perte ou d'un dommage ; passionnelle, parce qu'elle induit l'inquiétude et la sollicitude de l'actant éthique, comme c'est le cas chez Levinas.

### ***Vulnérabilité, incomplétude et devenir***

L'analyse du déterminant « modal » de la vulnérabilité met en évidence une propriété décisive du récit éthique, et cette analyse est particulièrement facilitée dans le cas de la bioéthique.

Toute entité en devenir étant par définition inaccomplie, elle est, tout au long de ce devenir, soumise à des interactions, des péripéties et des aléas qui en font une entité « vulnérable ». Le corps et la personne humaines sont « vulnérables » en ceci qu'ils naissent incomplets, inachevés et en devenir, et que leur accomplissement ne peut se faire qu'en interaction avec autrui et avec le monde. Toute intervention qui modifie les conditions de ces interactions, notamment l'autonomie et la contingence des conditions de la naissance, met en jeu la vulnérabilité et en modifie les conditions.<sup>12</sup>

La vulnérabilité en tant que « possibilité » (*pouvoir ne pas être*) se fonde donc sur une certaine conception du « profil narratif » typique de la personne humaine, et notamment sur sa sensibilité aux péripéties et aux interactions. Elle exprime une forme syntagmatique, qui s'applique à une figure incomplète et non stabilisée, à un actant dont la compétence est inachevée et en construction. La fragilité narrative de cet actant humain tient au fait que, face à un ensemble de péripéties prévisibles qui sont susceptibles à tout moment de déterminer des bifurcations dans son devenir, face à une série d'interactions dont certaines peuvent être

---

<sup>11</sup> Op. cit., pp. 314.

<sup>12</sup> HABERMAS, Jürgen, op. cit., p. 56-57.



délétères, il ne peut pourtant se construire, se compléter et s'accomplir qu'en se livrant aux interactions en question.

En tant que dispositif modal de l'histoire de vie, cette possibilité ne relève que de l'*aléas*. Pour devenir *vulnérabilité*, elle doit être prise en charge par une compétence discursive-narrative qui s'efforce de donner du sens à ces aléas.

### ***La vulnérabilité du potentiel en bioéthique***

L'embryon humain est une « personne humaine potentielle » (Comité consultatif national d'éthique), ce qui implique un processus ultérieur d'actualisation et de réalisation. La réalisation de ce potentiel est soumise à tous les effets des interactions ultérieures : là réside la vulnérabilité.

En conséquence :

« ..la bioéthique est avant tout une responsabilité ressentie et raisonnée vis à vis du plus faible, du plus démuné, du plus malade, du plus désespéré, (...) du plus silencieux, du plus invisible. »<sup>13</sup>

*La vulnérabilité est aussi la mise à nu de la dignité humaine*, son état de pure contingence en quelque sorte.<sup>14</sup> Une des dimensions de la dignité éthique réside par conséquent dans le statut de l'actant, pur et fragile potentiel, dans sa vulnérabilité absolue, mais saisie du point de vue du « biographe » éthique, donc de la compétence discursive.

### ***Autonomie et vulnérabilité : deux points de vue différents dans l'intersubjectivité éthique***

#### *La critique féministe et le récit de la sollicitude*

Les féministes ont remis en question la prééminence de l'*autonomie* comme fondement de l'éthique, et faisant valoir qu'il s'agissait d'une valeur principalement masculine, et que la *sollicitude* occupait la même place dans les fondements d'une éthique féminine. L'éthique fondée sur l'autonomie impliquerait (i) le respect des droits abstraits, (ii) la séparation des intérêts individuels, (iii) la définition de règles du jeu impartiales entre partenaires considérés comme égaux. L'éthique fondée sur la sollicitude impliquerait un sens de la responsabilité dans le bonheur d'autrui et dans son bien-être, sans considération d'une égalité et de règles du jeu de principe, et, au contraire, dans une assomption des inégalités, des faiblesses, et de l'absence de règles du jeu préétablies.

Ce sont par conséquent non pas nécessairement deux récits de vie différents, deux types d'histoires incompatibles, mais au moins deux manières différentes de raconter et de motiver un parcours de vie advenu ou à venir. C'est donc bien la compétence discursive-narrative qui est en question ici, mais essentiellement dans la mesure où elle reconstruit et infléchit dans un sens où dans l'autre la compétence de l'actant narratif lui-même.

---

<sup>13</sup> SICARD, Didier, *L'alibi éthique*, Paris, Plon, 2006, p. 36.

<sup>14</sup> SICARD, Didier, op. cit., p. 115.

### *L'éthique professionnelle articule autonomie et vulnérabilité*

Dans une relation professionnelle, entre un « acteur économique » et un « client », la compétence confère au premier son autonomie responsable (sa « dignité » professionnelle repose sur son autonomie), et la demande, le manque ou le besoin confèrent au second sa « vulnérabilité » (sa « dignité » est d'être en demande, en manque, etc...).

La différence de compétence entre les deux partenaires fait la responsabilité de l'un et la vulnérabilité de l'autre.

L'autonomie responsable du premier n'apparaît que de son propre point de vue, dans sa propre « autobiographie » ; en effet, si la différence de compétence est identifiée par le second, ce n'est que pour fonder la confiance qu'il lui accorde ; cela n'empêche pas, par ailleurs, que le second puisse adopter le point de vue du premier sur lui-même, et lui demander par exemple des comptes sur sa responsabilité.

La vulnérabilité du second se mesure aussi au différentiel de compétence, car il induit une dépendance du second à l'égard du premier ; mais cette dépendance est saisie du point de vue du premier sur le second, et la vulnérabilité du second n'appartient donc pas à son propre récit auto-biographique, mais à celui de l'actant responsable ; cela n'empêche pas non plus le second d'adopter encore une fois le point de vue du premier, et de faire valoir sa propre dépendance et vulnérabilité à son égard.

Dans le récit éthique à deux actants, autonomie et vulnérabilité sont solidaires, interdéfinies, et on peut de ce fait généraliser cette situation :

- toute relation éthique doit être pensée comme dissymétrique (JE / AUTRE), mais réversible, et que c'est de cette dissymétrie fondamentale que découle la différence de point de vue : soit celui de l'*autonomie responsable*, soit celui de la *dépendance vulnérable* ;
- tout sujet éthique est donc susceptible d'être considéré soit sous l'angle de l'autonomie, soit sous celui de la vulnérabilité : (i) est considéré comme *autonome* et *responsable* tout sujet saisi de l'intérieur, de son propre point de vue, en situation d'auto-biographie ; (ii) est considéré comme *vulnérable* tout sujet saisi de l'extérieur, du point de vue d'un sujet qui se pose comme autonome, en situation d'hétéro-biographie.

Le récit éthique typique se caractérise donc ainsi :

- la structure narrative comporte une interaction entre actants dont les compétences narratives respectives sont différentes et qui, néanmoins, doivent être considérés à égalité pour ce qui concerne la compétence discursive-narrative ;
- le point de vue organisateur est celui dont la compétence narrative est la plus complète et la plus stable : de ce point de vue découlent solidairement, au niveau de la compétence discursive-narrative, les effets d'autonomie et de dépendance, de responsabilité et de vulnérabilité ;
- le changement de point de vue fait alterner l'*auto-* et l'*hétéro-biographies éthiques*.

## NARRATIONS ETHIQUES : RETROSPECTIONS ET PROSPECTIONS

Le récit éthique se déploie dans les deux perspectives : il reconstruit rétrospectivement le sens de la vie et aboutit à une assomption de responsabilité, et il projette par anticipation, prospectivement, les développements et parcours potentiels qui sont susceptibles de réaliser les valeurs qu'il assume maintenant, en raison du mouvement précédent. L'articulation entre les deux mouvements, rétrospection et prospection, se fait autour de l'assomption de responsabilité, qui est à la fois est le résultat du premier mouvement, et la condition de possibilité du second mouvement.

### *L'ACTANT « RESPONSABLE » EST UN « AUTO-NARRATEUR » PAR RETROSPECTION*

L'appropriation de sa propre biographie (cf. supra) permet de redonner au sujet éthique une « conscience pleine », une épaisseur identitaire ; par exemple, les communautariens considèrent cette conscience morale comme constituée de significations partagées qui ne peuvent être accumulées que par une compétence narrative et un exercice d'autocompréhension, et de biographie permanente.

« Au travers du récit, le moi est amené à classer par ordre causal et temporel les intentions qui le poussent à agir. A l'issue de cet exercice narratif, il se découvre comme appartenant à une histoire, à une tradition... »<sup>15</sup>

Le récit est donc l'instrument de la découverte et de la construction d'un « moi éthique » à partir d'un « il narratif », dans une perspective d'auto-compréhension. L'auto-biographie éthique est donc principalement rétrospective.

### *L'ACTANT « CONSEQUENT » EST UN AUTO-NARRATEUR PAR PROSPECTION*

Une première évidence s'impose : on ne peut apprécier les conséquences d'une action que si on est capable de développer une série de scénarios du futur à partir des actes d'aujourd'hui ; l'éthique de la conséquence impose donc une compétence discursive-narrative spécifique, susceptible d'envisager des parcours alternatifs et concurrents. Comme elle met en jeu au premier chef la vulnérabilité d'autrui, elle prendra en charge l'histoire prospective de deux vies entremêlées : celle de l'actant responsable, et celle de l'actant vulnérable.

### *Les conséquences sacrificielles de l'utilitarisme*

Dans sa version utilitariste, l'éthique conséquentialiste doit admettre que, dans le jeu à somme positive qui définit l'utilité, où les bienfaits sont supérieurs aux méfaits, il y a nécessairement des perdants, des souffrants, des « sacrifiés » ; or ces souffrances momentanées et ces sacrifices locaux ne sont acceptables d'un point de vue éthique que si on

---

<sup>15</sup> THIAW-PO-UNE, Ludivine, op. cit., pp. 266-267.

est en mesure de projeter le récit complet des conséquences, sous forme de parcours parallèles, qui permettra à la fois d'apprécier la portée et la distribution des résultats bénéfiques et maléfiques, et d'imaginer des scénarios de réparations ultérieurs, qui puissent soulager les souffrances actuelles ou prévisibles, sans pour autant compromettre les bienfaits attendus.

Le traitement du « sacrifice » est par conséquent un motif narratif essentiel des éthiques appliquées fondées sur une téléologie utilitariste.

### ***L'éthique des technosciences est narrative et prospective*** <sup>16</sup>

L'éthique des technosciences se caractérise d'abord par une déontologie qui définit la « scientificité » des pratiques ; elle s'est complétée plus récemment par une téléologie qui détermine la déontologie en la soumettant aux conséquences calculables. Le récit éthique qu'elle produit doit donc aussi intégrer une dimension prospective et anticipative, qui déploie des scénarios du futur, qui doivent être soumis à évaluation, pour, en retour, motiver les décisions présentes.

Il en va de même pour le « développement durable », qui implique l'ensemble des récits anticipatifs découlant des décisions ou projets actuels, et le choix du récit qui comporte le moins d'effets négatifs, et qui reste toujours, tout au long de son parcours, un récit de « développement » et de progrès. Mais dans ce cas, l'ensemble de l'interaction éthique est projetée sur une tension entre présent et avenir : l'autonomie responsable est celle des acteurs du présent, et la dépendance vulnérable est celle des acteurs du futur, qui, à la limite, n'existent pas encore et sont donc purement virtuels.

Une des dimensions remarquables du récit éthique consiste donc non seulement à mettre en scène les différents modes d'existence, mais aussi et surtout à produire les parcours qui conduisent du réalisé à l'actualisé, de l'actualisé au potentialisé, et du potentialisé au virtualisé.

## **NARRATIONS ETHIQUES : LA CASUISTIQUE**

### ***LA CASUISTIQUE ETHIQUE EST UN ART DU RECIT***

Toute éthique téléologique appliquée est donc nécessairement une casuistique narrative. Si la mise en œuvre des principes éthiques suffisait pour régler toutes les situations concrètes, alors il suffirait de disposer d'un corps de doctrines normatives et de les appliquer ; mais cela ne vaut que pour les principes déontologiques, alors que l'application d'une téléologie implique en outre un récit éthique au cas par cas, et une compétence discursive-narrative spécifique.

---

<sup>16</sup> THIAW-PO-UNE, Ludivine, op. cit.

Si l'application de l'éthique ne peut se limiter à la seule application des normes, c'est parce que chaque situation particulière est une « configuration », c'est-à-dire une intersection entre plusieurs directions, isotopies ou programmes, et que, par conséquent, elle est susceptible de convoquer pour sa régulation plusieurs énoncés normatifs, éventuellement contradictoires, et leur pondération ou leur sélection impose le déploiement des scénarios concurrents qui les actualisent. En outre, l'éthique est supposée s'appliquer à l'action humaine, qui est par définition créatrice de situations nouvelles, et donc non prévues dans le répertoire normatif.

La casuistique est donc l'art de reconstituer la structure narrative de chaque situation particulière, de « raconter » chaque cas sous plusieurs points de vue :

« La casuistique suppose un monde où l'on s'interroge sur la façon dont il faut se conduire dans des situations dont la variété ne se laisse pas résorber dans l'autorité d'une tradition. »<sup>17</sup>

### *TOUT PROBLEME ETHIQUE PASSE PAR DES RECITS ALTERNATIFS*

La casuistique éthique procède (i) par une caractérisation de la situation initiale, (ii) la production de récits alternatifs, et (iii) la résolution des contradictions.

Soit une famille de deux enfants ; l'un heureux et en bonne santé, l'autre souffrant et handicapé. Cette famille habite en un lieu qui ne permet ni la poursuite des études et l'épanouissement du premier, ni la prise en charge médicale et sociale du second, et ils envisagent donc de déménager. Ils ont le choix entre deux lieux éloignés l'un de l'autre : un premier qui favorisera l'épanouissement du premier enfant, un second qui permettra la prise en charge médico-sociale du second. Les chances d'épanouissement du premier sont importantes, et les chances de guérison du second sont presque nulles.

La résolution de ce dilemme éthique (cf.. le « choix de Sophie ») passe apparemment par un calcul et une comparaison des « chances » et des avantages et inconvénients entre les deux solutions. Mais l'appréciation même prospective du poids respectif des avantages et des inconvénients ne suffit pas à caractériser comparativement le profil éthique de chacune des solutions. De fait, les parents ont besoin d' « imaginer » les situations concurrentes, et, pour cela, il est nécessaire de passer par une construction narrative, car seul cet exercice narratif prospectif permettra de comparer l'« acceptabilité » éthique des deux solutions, car le jugement d'acceptabilité éthique exige la concomitance de l'actant narratif et de l'actant énonciatif : le narrateur actuel doit se projeter dans le futur, en coïncidence avec l'actant narratif futur. Et seul l'exercice narratif prospectif autorise cette projection.

Le premier récit a pour système de valeurs l' « utilité » et le jeu à somme positive : dans ce nouveau lieu de séjour, le premier enfant s'épanouira et le second ne perdra rien d'essentiel. L'éthique sous-jacente est de type « conséquentialiste » (c'est le poids respectif

---

<sup>17</sup> THIAW-PO-UNE, Ludivine, op. cit., p. 442.

des conséquences pour chacun des enfants qui décide), et elle donne tout le poids à l'« objectif » et au « résultat » du parcours narratif. Dans ce cas, les parents se projettent comme des narrateurs « calculateurs » et utilitaristes, qui devront assumer dans le futur la responsabilité de ce calcul, sans considération pour la nature des interactions avec leurs enfants que ce calcul implique.

Le second récit a pour référent axiologique la « dignité » de l'enfant : dans cet autre lieu de séjour, le second enfant sera pris en considération dans sa différence et ses besoins spécifiques, il sera respecté, et le premier enfant le sera tout autant, même s'il aura moins d'opportunités favorables. L'éthique sous-jacente est celle de la sollicitude, et ce récit donne tout le poids à l'« horizon stratégique » : et, en prenant comme repère principal la vulnérabilité de l'autre enfant, ce deuxième récit ménage prospectivement la nature des interactions futures entre parents et enfants.

Chacun des deux récits implique des jeux de rôles actantiels spécifiques, ainsi que des modalités et passions propres, autour de systèmes de valeurs différents. Mais ce qui emporte la décision, finalement, ce n'est pas le choix d'un système de valeurs au détriment de l'autre, car l'un et l'autre se justifient ; c'est le type de rôle actantiel, modal et passionnel que les parents se voient jouer dans l'un et l'autre récit qui vont les décider dans un sens ou dans l'autre. Car, encore une fois, ce sont ces rôles narratifs qui devront faire l'objet, au cours du récit auto-biographique, de l'assomption de responsabilité, et la décision est prise dans un sens ou dans l'autre, selon que la responsabilité de l'un ou de l'autre rôle peut être assumée ou pas. La casuistique narrative a pour objectif, en somme, une comparaison des *ethos* virtuels.

### *LA MERELOGIE ETHIQUE*<sup>18</sup>

Dans tout raisonnement éthique, intervient nécessairement, à un moment donné, un argument de type méréologique, portant sur les relations de la partie au tout, sur la divisibilité ou l'indivisibilité du tout, sur la force solidaire qui unit les parties, etc.

Cet argument se présente en général sous la forme de scénarios alternatifs de division ou d'indivision, de renforcement ou d'affaiblissement des liens méréologiques ; ces scénarios concernent aussi bien les parties de l'actant (c'est alors une discussion sur l'*unité de la personne humaine*, dans le domaine de la bioéthique notamment), que les parties d'une scène pratique (c'est alors une discussion sur la *consistance éthique de la pratique*, et sur les liens entre instances de la pratique).

#### *L'exemple de la personne*

La « personne humaine » est un motif récurrent des récits éthiques, et le statut sémiotique de cette instance doit être précisé.

---

<sup>18</sup> SGRECCIA, Elio, op. cit., pp. 126-127.

La tradition personaliste en éthique définit en effet la « personne » comme « une substance individuelle d'une nature raisonnable, centre dynamique d'une activité et de tensions orientées vers des buts ». Cette définition indique déjà que la personne doit être considérée comme une totalité indivisible, dans la mesure où elle est le centre organisateur d'un ensemble de propriétés dynamiques.

La tradition linguistique, notamment chez Benveniste, fait de la personne l'instance de discours proprement dite, en ce sens que même si la personne est un acteur représenté dans la phrase, elle ne peut pas être traitée comme un acteur quelconque, car elle ne se définit, en tant que personne, ni par ses rôles successifs, ni par ses propriétés figuratives accumulées, ni par quelques traits identitaires que ce soit. La personne linguistique est indivisible et inanalysable, et elle ne se définit que par l'actualité de la relation intersubjective dans l'énonciation.

En somme, pour la tradition personaliste comme pour la tradition linguistique, la personne humaine est une *totalité intégrale*. A quoi il faudrait ajouter : « incarnée ».

La question éthique consiste alors à se demander (i) d'abord sous quelles conditions cette intégrité est respectée, et (ii) si cette totalité peut devenir à son tour une partie de quelque chose (une communauté, une nation, etc.) : selon la réponse, on aura affaire à un scénario éthique (a) de type « personaliste » : la personne humaine ne peut être la partie d'aucun tout de niveau supérieur, elle résume en elle-même toutes les totalités auxquelles elle pourrait participer, ou (b) de type « sociologique » : il existe une éthique propre aux communautés, qui s'impose aux personnes qui les composent ; mais dans ce cas, les personnes sont ravalées au rang d'acteurs ou d'agents.

La « personne » est donc un type d'actant, caractérisé principalement par son rôle dynamique dans les interactions, et par sa contingence corporelle, et non par son identité et les traits thématique-figuratifs qui le caractérisent. Les seules propriétés descriptives qu'on puisse lui reconnaître en propre sont de type méreologique-éthiques : la totalité indivisible et l'indépendance (autonomie).

### ***L'exemple du bien commun***

Le bien commun peut être défini de deux manières contraires :

- (i) le bien commun est une somme, une moyenne, ou une arithmétique quelconque des biens pertinents pour tous les membres d'une communauté ;
- (ii) le bien commun est une valeur propre à la totalité de la communauté, sans rapport avec les biens propres aux individus qui la composent.

Le récit éthique peut s'emparer de l'une ou l'autre solution, ou des deux.

Pour la première, il déploiera la dialectique de l'utilité : la recherche des biens pertinents individuels est en l'occurrence la seule qui puisse être directement racontée, et les effets supposés de la « main invisible » qui les agence, et qui produit le bien commun, ne pourra faire l'objet que de commentaires et d'évaluations méta-narratifs.

Pour la seconde, il mettra en scène l'imposition des normes et les différentes attitudes individuelles à l'égard de ces normes collectives. La conjugaison des deux positions implique une négociation permanente (cf. éthique de la discussion), et par conséquent une instabilité qui ne permet pas de procurer des référents éthiques à long terme.

## BIBLIOGRAPHIE

HABERMAS, Jürgen, *L'avenir de la nature humaine. Vers un eugénisme libéral ?*, Paris, Gallimard, 2002 [Die zukunft der menschlichen natur. Auf dem weg zu einer liberalen eugenik ?, Frankfurt an Main, Suhrkamp Verlag, 2001.]

SICARD, Didier, *L'alibi éthique*, Paris, Plon, 2006.

THIAW-PO-UNE, Ludivine, dir., *Questions d'éthique contemporaine*, Paris, Stock, 2006.

SGRECCIA, Elio, *Manuel de Bioéthique. Les fondements et l'éthique biomédicale*, Paris, Mame-Edifa, 2004.



## ***III/ ETUDE DE CAS : LE RECIT ETHIQUE DANS LES DISCOURS SOCIAUX***

Les propriétés narratives de la dimension éthique seront étudiées dans un corpus constitué de débats et discussions éthiques sur le Web. Il s'agit donc de discours éthiques pris en charge par les médias, et les propriétés que nous recherchons pourront alors être mises au compte de la « médiatisation de l'éthique ».

### **LA VERIDICION ET LE DEVOIR D'INFORMATION**

Le principe de base de la médiatisation de l'éthique est un principe d'information : informer, c'est être utile, permettre à chacun de préparer ses choix en connaissance de cause. Jusqu'alors, rien de nouveau : le public étant informé, il accède à l'égalité de principe qui caractérise les « narrateurs-discutants » éthiques, et chacun peut alors assumer sa responsabilité à l'égard de soi-même, des autres, et de la communauté.

Mais la nouveauté tient à la dissociation des rôles : le récit éthique n'est plus de type auto-biographique, un médiateur est apparu. Pour comprendre le rôle de cette médiation, il faut observer que nous ne sommes plus dans les limites d'une éthique « idéale » circonscrite dans des textes, et que la médiatisation de l'éthique nous fait accéder aux pratiques et aux stratégies sociales, à l'égard desquelles les textes ne sont que des instruments, à l'intérieur d'une scène éthique qui les englobe. En l'occurrence, l'information textualisée et publiée est l'instrument médiatique qui permet au public d'accéder à l'autonomie responsable dans ses propres pratiques sociales.

Dans cette perspective, la réalité reprend ses droits : l'information est supposée faire partie de ces « biens publics » auxquels tout le monde doit pouvoir accéder, dans une société qui obéit aux principes éthiques élémentaires, c'est-à-dire organisée pour que chacun de ses membres soit traité avec la même dignité. Mais dans cette société réelle, où se déploient des pratiques réelles et concrètes, ce principe est régulièrement transgressé, et l'espace éthique des médias est en quelque sorte par définition un espace polémique, où la divulgation de l'information se heurte soit à un enfouissement antérieur de la vérité plus ou moins volontaire et organisé, soit à une résistance active. Cet espace de divulgation éthique comprend donc toutes les figures de la véridiction : secret, mensonge, révélation, etc.

Dans cet espace ouvert à tous les conflits, la médiation informative se substitue (par subsidiarité, en quelque sorte) à la narration auto-biographique. Et c'est pourquoi l'information y figure comme une méta-valeur éthique, *la valeur qui permettra d'assumer les valeurs*. La scène éthique médiatique oppose alors, d'un côté, les acteurs éthiques, qui sont capables de produire leur propre « récit éthique » et de l'assumer, et de l'autre, les acteurs

anti-éthiques, qui ne produisent pas un tel récit, ou qui en produisent un sans l'assumer, en quelque sorte « de mauvaise foi ».

### *L'INTERACTION ETHIQUE*

Dans cette nouvelle scène éthique, les rôles se redistribuent de manière canonique : d'un côté, le manque et le besoin d'information, qui manifestent la dépendance et la vulnérabilité du public, et de l'autre, la maîtrise et la manipulation de l'information, qui manifestent l'autonomie et la responsabilité d'une partie des acteurs socio-économiques. Le discours des médias exprime la solidarité structurelle entre ces deux rôles.

Par exemple, à propos des enquêtes de qualité et de la publication de classements d'institutions de service :

« C'est ainsi qu'à l'initiative du gouvernement fédéral, une enquête a été menée pour distinguer les bons hôpitaux des mauvais. *L'objectif caché derrière cette interrogation* était surtout d'inviter les mauvais établissements à faire un effort pour améliorer leurs performances.(...) Cette initiative a été prise dans le cadre d'*un souhait croissant de la population d'être mieux informée* et rendre les établissements de soins plus conscients de leur responsabilité en ce qui concerne la qualité de ceux qu'ils offrent. »

Globalement, la stratégie médiatique consiste donc, par l'acte d'information lui-même, à installer une scène éthique complète, où l'*intention éthique* se manifeste par la distribution des rôles : l'actant informateur (le maître des récits), l'actant informé (celui dont l'activité et les décisions requièrent de l'information), et l'actant désinformateur (celui qui produit des anti-récits). En outre, du fait même que l'information est publique et également accessible pour tous, les conditions d'une interaction éthique sont établies à hauteur de la société toute entière.

- (i) D'un côté, la « dépendance vulnérable » du public est constituée à travers le besoin d'information : pour décider et assumer ses décisions, il doit recevoir des informations et comprendre les situations ; cette dépendance vulnérable a quelque rapport avec la dépendance vulnérable propre à la relation didactique. En outre cette vulnérabilité postulée est telle que, par exemple, il est recommandé d'éviter de publier les informations qui pourraient perturber l'assomption de responsabilité : par exemple, les statistiques de décès dans les hopitaux peuvent comporter des biais, selon que les hopitaux prennent ou pas en charge les malades gravement atteints, dont le pronostic de survie est faible ; mal présentée, une telle information peut inquiéter, et surtout conduire à des choix irresponsables.
- (ii) De l'autre côté, la publication de l'information permet à ce même public de faire les « calculs d'imputation » qui conduisent à reconstituer, à partir des actes et de leurs résultats, la responsabilité des opérateurs. Il en résulte que, sachant que ce calcul d'imputation est public et partagé, les opérateurs sont au moins conduits à débattre de cette responsabilité, sinon à l'assumer.

## LA DESINFORMATION ET LE SECRET

Un classement des hopitaux a été établi, mais, au moment où le média en a connaissance, il a seulement transmis aux hopitaux eux-mêmes :

« Pendant que les premiers ont ainsi reçu des informations sur leurs scores pour leur permettre de les comparer avec ceux de la concurrence, *le public lui, est resté plutôt ignorant de cette procédure.* »

Les enquêtes elles-mêmes sont faussées par la rétention d'information :

« L'agence qui a organisé cette enquête a *refusé de dénombrer la mortalité par hôpital en arguant du fait qu'un minuscule déplacement pendant la période de l'étude est susceptible de modifier fortement les résultats et qu'une faible augmentation de la mortalité dans les hôpitaux qui traitent un petit nombre de patients risque d'avoir un fort impact sur cette donnée.* »

Dans un autre article, qui dénonce la prétendue corrélation entre le coût de la médecine et la qualité des soins reçus, un agent de désinformation est clairement identifié : ce sont les compagnies d'assurance, qui fixent à la fois la nature des garanties et le montant de ces garanties, et déterminent ainsi le prix des traitements et leurs limites qualitatives, mais sans faire connaître publiquement les incidences de ces mesures commerciales :

« *Quelle que soit la qualité des rapports mis à la disposition des couvertures médicales et chirurgicales, les assureurs étaient déjà largement au courant du fait que leurs pratiques de remboursement n'étaient pas suffisantes pour encourager les hôpitaux à offrir des soins de meilleure qualité.* »

La rétention d'information peut aussi prendre la forme d'un retard :

« *L'alerte d'une telle bévue n'a été donnée qu'un an après la survenue des accidents, période pendant laquelle le secret a été trop bien gardé.* La colère des patients lésés et de leur famille est motivée par la *fréquence et la continuité des mensonges* provenant des médecins et de la direction de l'hôpital. »

Ces différentes formes de désinformation contreviennent toutes au principe d'égalité de principe des discutants, et par conséquent ajoutent à la vulnérabilité du public une atteinte à sa dignité.

Les médias dénoncent aussi les formations de médecins assurées par les laboratoires pharmaceutiques, qui sont des entreprises de « mystification » et de désinformation :

« C'est ainsi qu'une grande compagnie pharmaceutique s'est acquittée de la note pour les cours *flattant l'action de l'Avandia*, en contrepartie de quoi elle insiste sur les bénéfices et avantages de cette médication. Pendant ce temps, *elle se garde bien de mentionner les effets délétères du produit* qui provoque une nette augmentation du taux des lipides impliqués dans les cardiopathies ischémiques. La situation est d'autant plus critique que le concurrent principal du premier produit, améliore lui la lipidémie ce qui est totalement caché par l'enseignement qu'il offre à ses médecins. »

La mystification est une double distorsion de l'information : une distorsion intensive, qui accentue et hiérarchise indûment une partie des faits, et une distorsion extensive, qui ampute l'information d'une autre partie des faits. La divulgation médiatique consistera *a contrario* à modifier les hiérarchies illégitimes, et à restituer les informations manquantes.

### *LA DIVULGATION-DEMYSTIFICATION*

L'acte de divulgation éthique est donc tout autre chose qu'un acte d'information ordinaire : il prend sa place dans un parcours de transformation syntagmatique, où il est précédé par une dissimulation-mystification, qui lui donne son caractère de « démystification ». Cette séquence typique de la médiatisation de l'éthique convertit de fait toute information en « démystification ».

Pour commencer, le doute pèse par principe sur toute information trop ostentatoire, un doute qui porte sur les motivations des énonciateurs :

« *On ne sait si c'est pour attirer l'attention du public sur les besoins de personnel hospitalier en France. En tout cas, une large publicité vient d'être donnée aux accidents graves qui se sont produits à l'hôpital d'Epinal à la suite d'irradiations ionisantes sur des malades atteints de cancer.* »

Et même quand les informations délivrées sont déjà disponibles et accessibles, voire de simples informations scientifiques, elles prennent le statut d'une démystification, sur le fond implicite ou explicite de la rétention ou de la désinformation, postulées par principe. Par exemple, à propos des effets des radiothérapies associées aux traitements du cancer, de longues explications à contenu technique sont présentées ainsi :

« Pour ceux à qui les "rayons" font toujours peur, est présenté *ce traité de démystification de la radiothérapie*. Depuis près d'un siècle, la radiothérapie fait partie de l'arsenal thérapeutique des maladies. »

En regard de la mystification qui est une double distorsion, la démystification opère par une double rectification :

- (i) une *rectification intensive*, qui consiste à porter le doute sur toute information anormalement insistante ou accentuée (cf. supra : la « large publicité médiatique » serait motivée par l'intérêt d'un groupe de pression), doute qui consiste à actualiser d'autres scénarios que celui de la stricte information éthique ;
- (ii) une *rectification extensive*, qui consiste à restituer dans le détail des faits scientifiques qui complètent l'information fournie, et qui lui procurent une tout autre perspective narrative.

## DILEMME, ETC. : LA PROBLEMATIQUE DU CHOIX TENSIF

La configuration centrale de tout récit éthique est une situation de choix contrainte par des alternatives tensives.

Une « alternative tensive » est un montage de configurations narratives (notamment prospectives) qui sont à la fois *antagonistes* (les unes ne pouvant se réaliser qu'au détriment des autres, et donc impliquant un choix) et *solidaires* (et par conséquent interdisant un choix exclusif). La solidarité entre les variations tensives est en général assurée par un principe de totalité ou d'intégrité, qui est alors la méta-valeur éthique à préserver.

### *TRAITEMENTS MEDICAUX : EFFETS THERAPEUTIQUES ET EFFETS SECONDAIRES, LE SEUIL D'EQUILIBRE*

La discussion sur les effets de la radiothérapie expose longuement les conditions techniques et scientifiques de l'action des divers rayonnements sur les cellules du corps, pour parvenir à cerner finalement l'alternative tensive que voici :

« Si les cellules normales peuvent être affectées par ces radiations, leur taux de réparation est supérieur à celui des cellules cancéreuses. Cet "effet différentiel" explique le bénéfice de la radiothérapie. Mais la limite est parfois si ténue que ces traitements sont souvent accompagnés d'effets secondaires. La mission du radiothérapeute est de réussir à tuer les cellules cancéreuses et à préserver les cellules saines. Cette double tâche comporte des risques, qui sont le prix à payer pour obtenir la guérison. »

On doit ici choisir de détruire les cellules cancéreuses, et de préserver les cellules saines. Mais on ne peut pas ne pas toucher les cellules saines ; donc l'efficacité du traitement est « toxique », mais cette toxicité est sans effet à long terme si les cellules saines se réparent en temps et quantité suffisante. Le « point d'équilibre » est la position éthique par excellence, celle qui consiste à faire le choix qui respecte la solidarité entre les deux volets de l'alternative. La solidarité entre les deux volets est assurée par l'intégrité du corps de la personne, indivisible par principe.

Le récit éthique, dans une perspective de démystification (cf. supra), va donc consister :

- (i) en une patiente construction de l'antactant : à l'intérieur d'un récit canonique (celui du traitement des cancers par l'exposition aux rayons ionisants), l'énonciateur éthique accumule les indications et les propriétés figuratives d'un agent destructeur (taux de pénétration des différents rayonnements, jusqu'aux rayonnements gamma qui « passent facilement à travers une épaisseur de plomb ou de béton » ; évaluation de la « toxicité » de chaque type de rayonnement ; formation de radicaux libres « très toxiques », etc.) ;

- (ii) en une recherche de la « situation d'équilibre » entre l'actant et l'antactant, qui peut être appréciée en termes de « coût/bénéfice » : « c'est le prix à payer pour obtenir la guérison »
- (iii) en une méta-valorisation de cette situation d'équilibre, grâce à l'identification de la figure sur laquelle repose la solidarité tensile (ici : l'intégrité corporelle).

*CHOIX POLITICO-ECONOMIQUES : L'ETHIQUE ENVIRONNEMENTALE, LE CHOIX DU SACRIFICE*

En Océgon, dans la région du fleuve Klamath, une partie de l'électricité est fournie par quatre barrages. Ces barrages compromettent la qualité de l'eau, la libre circulation et la reproduction du saumon ; la pêche et le système de vie des Indiens s'en trouvent dégradés, et deux positions sont alors en conflit : celle qui consiste à augmenter la capacité de production hydro-électrique, au nom du développement des énergies « propres » (sans émission de gaz à effet de serre), et celle qui consiste à supprimer les barrages, au nom du maintien d'une acticité économique et culturelle autochtone.

Le dilemme est mis en scène et décliné dans l'article sur le Web sous la forme de plusieurs alternatives : « barrages ou indiens ? », « barrages ou poissons ? », « qualité de l'eau ou qualité de l'air ? » ; par exemple : « Certes on pourra sauver davantage de saumons en enlevant des barrages mais on perdra aussi beaucoup d'électricité. »

La première chaîne de solidarité narrative est donc formée par l'homologation entre toutes ces alternatives :

- (i) d'un côté, la série « barrages/énergie propre/qualité de l'air/satisfaction du plus grand nombre/ implique une série solidaire : « qualité de l'eau dégradée/développement des saumons compromis/mode de vie des indiens en danger » ;
- (ii) de l'autre, la série « fleuve libre/qualité de l'eau/poisson/satisfaction des Indiens/ implique une autre série solidaire « production électrique d'origine thermique / pollution de l'air ».

Dans ce cas, le choix éthique se présente ainsi :

- chaque amélioration du point de vue de l'une des positions implique une dégradation du point de vue de l'autre position, et réciproquement, et par conséquent les deux positions sont à la fois antagonistes et solidaires ; la figure de manifestation de la solidarité est en l'occurrence l' « écosystème » ;
- cette structure tensile ne comporte pas de point d'équilibre, car il n'y a pas de processus de régénération de l'un des deux systèmes, qui puisse compenser rapidement les dommages causés par l'amélioration de l'autre ; l'alternative est donc exclusive ;

- à la différence du cas précédent, les deux positions correspondent à deux points de vue d'acteurs différents : la position « avec barrages » concerne tous les habitants de la région, alors que la position « sans barrages » concerne seulement les saumons et les Indiens.

Cette situation est typique, pour un choix éthique, de l'alternative du genre « sacrifice » : le bien collectif de la communauté ne peut être obtenu qu'au prix du « sacrifice » de celui d'une partie de cette communauté. Dans le cas de la radiothérapie, on pourrait aussi parler du « sacrifice » des cellules saines si elles ne se régénéraient pas, et ce sacrifice serait inacceptable en raison de l'indivisibilité de la personne et de son corps. Dans le cas des barrages et des saumons, le « sacrifice » n'est acceptable que si on considère que la « communauté » des habitants est une totalité divisible, et qu'une partie puisse en être détachée pour être sacrifiée. Il serait aussi acceptable s'il pouvait être ramené à un dilemme interne à la communauté indienne : cette dernière appartient elle aussi à la communauté globale, et bénéficierait elle aussi de l'électricité ; elle devrait donc choisir entre les saumons et l'électricité, mais cette question n'est pas envisagée.

Ces solutions sont elles-mêmes difficilement soutenables, car elles obligent à choisir entre deux types de valeurs qui devraient être compatibles, et qui sont pourtant incompatibles : d'un côté l'utilité et le bien collectif, et de l'autre la protection et le soutien aux plus faibles et aux plus vulnérables.

C'est pourquoi la discussion éthique va déployer l'ensemble du récit économique-social, non pas pour sortir d'une alternative sacrificielle, mais, comme on va le voir, pour opposer deux sacrifices. Mais on commence par explorer des solutions de compensation à la suppression des barrages, pour éviter le sacrifice :

« Les partisans des destructions de barrages plaident pour des mesures conservatrices et le recours à des sources d'énergie comme le vent et le soleil pour remplacer l'électricité perdue. La controverse continue car de nombreuses voix s'élèvent pour affirmer que les nouvelles sources d'énergie propre ne sauraient remplacer les barrages. Certes le vent gagne du terrain mais son efficacité dépend des disponibilités des barrages et de la possibilité de disposer d'une énergie de remplacement lorsque le vent tombe. »

Comme les énergies renouvelables ne permettent pas de supprimer les barrages, la discussion pose une nouvelle alternative : apparaît alors le motif de l'irrigation par les retenues d'eau, qui actualise une autre chaîne de solidarité thématique-narrative : « irrigation / élevage / économie agricole locale » :

« Le fleuve et ses barrages soutiennent aussi un système d'irrigation très élaboré qui a été construit par le gouvernement il y a presque un siècle. L'eau du fleuve approvisionne des hectares de pâturages ce qui contribue à préserver le cheptel. »

Dès lors, l'alternative se déplace, et chacune de ses configurations thématique-narratives concerne maintenant une partie spécifique de la communauté : d'un côté les Indiens pêcheurs, et de l'autre les éleveurs. Autrement dit, chacune des solutions sacrifie une partie de

la communauté, et comme, devant le sacrifice, tous sont par principe égaux, c'est la solution qui correspond au bien commun qui doit l'emporter. Le motif du sacrifice implique par conséquent une dissymétrie entre acteurs, qui induit *ipso facto* une vulnérabilité des sacrifiés potentiels, et la solution réside soit dans un scénario de compensation du sacrifice, soit dans un scénario de sacrifice contraire, qui rétablit une symétrie, et neutralise l'effet du premier.

## **LA COMPÉTENCE NARRATIVE « ETHIQUE »**

L'énonciateur médiatique qui engage une discussion éthique tire sa crédibilité d'une compétence narrative spécifique, qui est qualifiée par quatre propriétés complémentaires :

- (i) sur le plan thématique, elle s'exprime par une capacité à détailler techniquement les faits et processus impliqués dans les choix éthiques ;
- (ii) dans une perspective stratégique, elle doit pouvoir déjouer toutes les tactiques de désinformation et de mystification et leur opposer la divulgation-démystification éthique ;
- (iii) sur le plan narratif, elle doit pouvoir, à partir d'une situation médiane et fixée en référence à la déixis du moment du choix, déployer prospectivement et rétrospectivement toutes les séquences narratives dont la situation médiane est le résultat ou le point de départ potentiel ;
- (iv) sur le plan figuratif, elle doit être en mesure d'identifier toutes les connexions isotopiques, pour constituer les « lignes de solidarité » thématiques et figuratives qui permettront d'établir la structure tensive caractéristique du choix éthique.

### *RETROSPECTION ET RECONSTRUCTION DES « MOTIVATIONS »*

La reconstruction rétrospective vise à identifier les « motivations » originelles des actes, et par conséquent à qualifier la relation entre l'acte et les objectifs de l'actant. Elle intéresse donc la consistance de la « scène pratique-éthique », touchant aux liens syntagmatiques entre les instances de cette scène (opérateur, acte, objectif, horizon stratégique).

Dans l'exemple précédent, si les éleveurs de l'Orégon ont un « droit » à l'irrigation, c'est, nous précise-t-on, parce que la décision d'immigrer et de s'installer dans la région était inséparable de la perspective d'une disponibilité de l'eau pour l'élevage ; autrement dit, le lien entre l'acte, l'objectif et cette condition stratégique était un lien nécessaire, d'une force telle que l'absence de la condition aurait rendu la décision impossible.

Dans un autre article sur le Web, on évoque la mise en place d'un dispositif de dénonciation des usages illicites d'internet et qui consiste, d'un côté, en une possibilité



ouverte à tous les internautes de déposer des informations sur un site dédié, et, de l'autre, en une équipe d'analystes pour l'exploitation de ces informations :

« Policiers et gendarmes ont décidé de développer un portail virtuel inédit pour recueillir les dénonciations des particuliers confrontés aux adeptes du hacking, aux pirates bancaires, aux trafiquants d'armes ou de drogues ou aux pédo-pornographes du Web en utilisant leurs ordinateurs. »

La discussion éthique porte alors sur le statut de cette information : *délation* ou *dénonciation*. Comme la divulgation-démystification est le principe de base de l'éthique médiatique, et la discussion porte donc sur les limites de cette règle énonciative, et elle prend un tour « méta-éthique ».

La reconstruction des « motivations » de l'acte d'information peut viser n'importe lequel des liens pratiques, mais principalement le lien entre l'objectif (informer) et l'horizon stratégique. Pour les policiers, les dénonciateurs visent le « bien collectif » :

« Ceux qui nous informent le font pour éviter que trop de cochonneries ne traînent sur la Toile et pervertissent leurs enfants ou leurs voisins... »

Pour l'auteur de l'article, l'ambivalence reste indécidable :

« Délation et dénonciation ne sont pas des termes synonymes. Le premier se réfère à la transmission d'informations confidentielles et à *une dénonciation motivée par des raisons peu avouables comme celles de tirer bénéfice pour soi-même* des effets de cette dernière. La première serait une faute car elle n'est pas motivée *par l'amour de la justice ou sur l'intention de protéger les faibles et les victimes mais sur l'intérêt personnel.* »

Le motif de *l'intérêt personnel* vient donc disqualifier l'acte d'information, tout comme il disqualifiait les informations fournies sur les accidents dans les hopitaux (cf. supra : n'était-ce pas pour obtenir plus de moyens ?), tout comme il disqualifiait les informations fournies en formation continue par les laboratoires pharmaceutiques.

Il faut alors se demander pourquoi l'intérêt des informateurs à informer serait un motif de disqualification de l'information qu'ils proposent, alors que l'intérêt des éleveurs à disposer d'une large disponibilité d'irrigation de leurs terres ne disqualifie pas leur « droit à l'irrigation » ?

#### *INTERET ALLOTOPE ET VULNERABILITE*

La première réponse est fournie par la tradition rhétorique : dans le cas d'une argumentation, si un lien quelconque apparaît entre l'argument et l'orateur, notamment un lien d'intérêt, alors l'argument est disqualifié car l'orateur est considéré comme prévenu ; cette disqualification résulte d'un principe éthique sous-jacent à toute discussion, et qui veut que, dans la perspective d'une recherche commune de la vérité, la vérité qui se dégage de la discussion ne soit en rien déterminée préalablement dans l'esprit des participants, et surtout

que, dans leur rapport respectif à la vérité, l'égalité de principe qui permet la discussion soit préservé.

Cette règle ne s'applique pas aux éleveurs, dans la mesure où ils n'argumentent pas eux-mêmes : un énonciateur « impartial », celui des médias, prend en charge la présentation de leurs intérêts historiques : implicitement, cela signifie que la règle de « prévention », qui demande que l'informateur ne soit pas personnellement intéressé à révéler l'information, impose un *débrayage énonciatif*. Nous retrouvons ici la difficulté, pour l'actant éthique, à tenir le double rôle d'actant narratif et d'actant énonciatif, ce qui, du même coup, justifie l'intervention d'un médiateur supposé désintéressé, c'est-à-dire débrayé par rapport à l'énoncé narratif.

Mais une explication supplémentaire est nécessaire, car le débrayage énonciatif peut être lui-même une tactique de dissimulation de l'intérêt : l'informateur peut être un porte-parole masqué, comme c'est le cas, dans un autre article déjà évoqué, pour les sociétés de communication qui servent de paravent aux laboratoires pharmaceutiques pour l'organisation de formations-promotions destinée aux médecins prescripteurs : le débrayage énonciatif est effectif, il permet de contourner la règle, mais il ne satisfait pas à l'éthique. Pourquoi ?

Si l'on s'en tient à la seule reconstitution rétrospective des motivations, elle fait nécessairement apparaître l'« intérêt » de l'actant pour son acte, son objectif, et/ou son horizon stratégique, sans quoi la scène éthico-pratique serait inconsistante. Il faut donc ajouter une autre clause discriminante : le rapport isotope ou allotope entre l'« intérêt », l'objectif, et l'horizon stratégique de l'acte.

Dans le cas des éleveurs, il est nécessairement isotope : ils ont intérêt à la disponibilité de l'eau car leur objectif est de nourrir leur cheptel. Mais si un énonciateur prend leur défense, son propre intérêt peut ne pas être isotope avec celui des éleveurs. Dans le cas des laboratoires pharmaceutiques et des sociétés de communication, l'intérêt des seconds, purs mandataires des premiers, est isotope de l'intérêt de ceux-ci.

Si on revient à la dénonciation et la délation, la transmission d'information a pour objectif de neutraliser les coupables. La dénonciation est fondée par un souci du bien collectif qui ne coïncide pas strictement avec cette conséquence immédiate de l'information transmise (la mise en examen des internautes coupables de pratiques illicites) ; en revanche la délation impliquerait que l'intérêt du dénonciateur soit isotope, c'est-à-dire réside très précisément dans cette conséquence immédiate, et non dans un souci du bien collectif.

Comme le rappelle le responsable du site de discussion :

« La délation, même pour intérêt personnel ou haine, peut parfois servir la justice ce qui ne l'empêche pas d'être jugée moralement comme méprisable. »

En somme, ce n'est pas parce que la visée stratégique a été satisfaite (la préservation du bien collectif) que l'acte est éthique : reste la possibilité d'un « conflit d'intérêt », cet intérêt isotope avec l'objectif immédiat.

On peut maintenant préciser la nature de cette isotopie / allotopie.

L'*intérêt* de l'opérateur, dans la scène éthico-pratique, caractérise la thématique, la force et la portée de son engagement : ce dernier peut porter sur l'acte lui-même, sur l'objectif, ou sur l'horizon stratégique. Cette portée de l'engagement détermine les relations d'isotopie/allotopie : si l'intérêt sur l'objectif, intérêt et objectif sont isotopes ; s'il porte sur l'horizon stratégique, l'intérêt et l'horizon sont isotopes, mais l'intérêt et l'objectif sont allotopes, à condition que l'horizon stratégique et l'objectif soient eux-mêmes allotopes. Par conséquent, la discussion éthique médiatique vise indirectement l'isotopie ou l'allotopie entre l'objectif et l'horizon stratégique.

Ce type de discussion éthique repose sur le postulat que ne seraient acceptables que les actes d'information dont l'objectif et l'horizon stratégiques seraient allotopes. A la limite, la vulnérabilité de l'une des parties suffit à installer l'allotopie : c'est ainsi que l'intérêt des Indiens pour le saumon n'est pas strictement isotope de la demande de destruction des barrages, car c'est leur mode de vie tout entier que les barrages dégradent ; c'est ainsi que l'intérêt des parents pour la protection de leurs enfants n'est pas isotope de l'arrestation des internautes coupables, car l'enjeu stratégique réside dans leur intégrité morale en général ; c'est ainsi, enfin, que l'intérêt des éleveurs pour une large disponibilité de l'irrigation n'est pas isotope du maintien des barrages, car au-delà du maintien d'un système d'irrigation, c'est toute l'histoire de leurs familles, de leurs ascendants et de leur communauté d'immigrants qui est en question.

Cette analyse met en évidence l'importance de la théorie du lien et du modèle de la scène éthico-pratique : ce type de critère éthique (l'allotopie entre objectif et horizon stratégique) n'est qu'une des possibilités offertes par la combinatoire, ce n'est qu'une des structures tensives possibles. On peut donc caractériser cette *éthique particulière*, dans la perspective d'une « casuistique » sémiotique, comme celle qui prône spécifiquement l'affaiblissement du lien entre objectif et horizon stratégique, c'est-à-dire, en bref, *l'allotopie de l'intérêt de l'opérateur*.

Cette solution éthique spécifique est typiquement « téléologique », en ce sens que, pour être acceptable, l'acte d'information doit se donner un horizon stratégique qui dépasse son objectif immédiat, et que cet horizon doit comporter à la fois des valeurs acceptables par tous, et des acteurs vulnérables à protéger, dont l'intérêt déborde lui-même le « cas » en discussion.

### *INTERET ISOTOPE ET DEONTOLOGIE*

Cette hypothèse, où intérêt allotope et vulnérabilité apparaissent étroitement liés, doit être confrontée à une autre discussion, portant au contraire sur *la valorisation de l'intérêt isotope*.

Dans un autre article sur le Web, consacré à la guerre du Liban en 2006, la discussion porte sur la question de la « proportionnalité » des attaques et ripostes de l'armée israélienne.

La nature de ces ripostes a fait l'objet d'un débat politico-médiatique qui dénonçait la disproportion entre les premières attaques islamistes et les représailles israéliennes. En témoigne cette intervention de Kofi Annan, Secrétaire Général de l'ONU :

« Les attaques menées contre les ponts et générateurs électriques par Israël pour freiner le flux des transports de munitions et de communications entre terroristes constituaient un usage disproportionné de la force. »

La disproportion est alors mesurée à l'importance de la « souffrance des populations civiles ». Apparemment, on retrouve ici le même type de dilemme que dans le cas de la radiothérapie : pour détruire un ennemi offensif, on doit utiliser des moyens qui détruisent aussi des biens collectifs, et atteignent les populations civiles supposées non combattantes. Ce que les militaires appellent, par euphémisation technique, les « dommages collatéraux ».

On pourrait dire qu'en l'occurrence, ce sont les programmes d'usage qui affectent les populations civiles, et que le programme de base ne les vise pas. De fait, la radiothérapie vise les cellules malignes (programme de base), et ne touche les cellules saines que par un effet indirect, parce que celles-ci sont sensibles aux mêmes attaques que les autres (programme d'usage) : c'est donc un véritable « dommage collatéral ».

Or, les attaques conduites contre les infrastructures (ponts et générateurs électriques) visent, au-delà et délibérément, des biens publics, qui n'appartiennent pas en propre à l'ennemi, et elles ne peuvent passer pour des « dommages collatéraux » consécutifs à des attaques ciblées sur l'ennemi lui-même. Le programme de base s'attaque aux conditions de vie de la population toute entière. La riposte dite « disproportionnée » prend donc pour cible non pas l'ennemi en tant que tel, mais toute une communauté, au motif que l'ennemi est une partie de cette communauté. C'est pourquoi les ripostes en question peuvent être qualifiées dans les médias de « punition collective » (Washington Post).

Par contraste, la riposte proportionnée ne prend pour cible que l'ennemi, tout en sachant que les populations environnantes peuvent elles aussi être atteintes.

La discussion éthique se développe alors d'une part autour de l'application d'une norme internationale (La Haye, 1907) : « Un état est légalement autorisé à se défendre à condition que la réponse soit proportionnée à la souffrance infligée », et d'autre part autour du « professionnalisme » de l'armée israélienne :

« La doctrine de la proportion constitue la pierre de touche du professionnalisme militaire. Jamais un commandant responsable et conscient du droit ne prendra des civils pour cibles. On peut considérer qu'Israël mène une politique très claire en ce qui concerne ses décisions militaires et cherche constamment à éviter des pertes civiles. A partir du moment où le but est de minimiser les pertes civiles, même si une attaque déclenchée et organisée par l'armée provoque d'importants dommages, mais qu'elle est dirigée sur un objectif militaire, on considère que la loi est respectée. »

S'agissant d'une « profession » et des normes qu'elle est sensée respecter, l'éthique sollicitée est de type « déontologique ». Dans ce cas, si on se réfère aux liens entre instances

de la scène pratique, l' « intérêt » de l'opérateur est clairement isotope, puisque son horizon stratégique comprend nécessairement l'objectif, comme un des moyens pour y parvenir directement (ce qui implique que la relation entre objectif et horizon stratégique est réduite à un emboîtement d'un programme d'usage à l'intérieur du programme de base). Comme ce type de lien isotope, propre à l'exercice d'une profession réglementée, est disqualifiant du point de vue de l'éthique médiatique, il est donc soumis, principalement en vue de la communication publique de l'armée (ce qui s'appelle, sans euphémisme, la « propagande ») à une norme dite de « proportion ».

La *proportion*, en l'occurrence, consiste justement à *contrôler le caractère strictement isotope du lien* : si l'horizon stratégique consiste à neutraliser l'ennemi, l'attaque ponctuelle doit avoir pour objectif de neutraliser ponctuellement telle ou telle force de l'ennemi, et rien d'autre. En revanche, pour le même horizon stratégique, si l'attaque ponctuelle vise l'ensemble de la population, alors cette attaque « disproportionnée » sera dénoncée soit comme une erreur, soit comme la manifestation d'un autre horizon stratégique, plus ample et moins avouable : un horizon stratégique peut en cacher un autre !

La discussion éthique met en place une relation sémiotique casuelle, *ad hoc*, entre un plan de l'expression constitué à partir du caractère « proportionné » des ripostes, et un plan du contenu qui est le caractère isotope du lien entre objectif et horizon stratégique ; et elle lui oppose la relation entre la disproportion et la duplicité de la stratégie. Elle se résume, de fait, en un système semi-symbolique :

Ripostes (*proportionnées : disproportionnées*) :: Objectif/Horizon (*isotopes : allotopes*)

Mais on retrouve aussi, dans ce cas, la « vulnérabilité » : tout comme précédemment, elle présuppose la solidarité entre une partie et une totalité ; le jugement éthique porte alors sur le fait que l'acte qui est supposé viser une partie affecte la totalité entière, mais dans ce cas, c'est la totalité qui est considérée comme « vulnérable » à travers l'une de ses parties, dès lors que la visée s'est déplacée de la partie vers le tout.

La vulnérabilité peut en retour, en raison de son caractère canonique et de ses incidences éthiques entièrement prévisibles, être exploitée comme contre-stratégie. Le motif dit du « bouclier humain » est lui aussi évoqué dans les médias : en se mêlant étroitement aux populations civiles, l'ennemi se protège, justement en raison de la déontologie de la « proportionnalité ». Mais l'ennemi ne procède alors pas autrement que la riposte qui prend pour cible les populations civiles : il implique en effet dans le cycle des attaques et des ripostes la totalité non concernée, et il renforce la « vulnérabilité » de cette totalité en la rendant inséparable de la partie combattante.

## CONCLUSION

La *vulnérabilité* apparaît finalement comme le parangon des configurations narratives de l'éthique appliquée, la forme syntagmatique canonique qui donne la clé de la plupart des cas traités dans l'éthique médiatique.

Cette configuration conjugue à la fois le caractère contingent du devenir des actants soumis aux aléas et à l'incomplétude, et la dépendance de ces actants à l'égard de leurs inter-actants. Cette dépendance vulnérable a pour répondant une assomption de responsabilité, de la part de ces mêmes inter-actants.

Dans les médias, elle procure la dissymétrie et l'allotopie requises pour déclencher les discussions éthiques et les reconstructions narratives propres à la casuistique éthique ; en même temps, elle fournit le critère d'allotopie que l'énonciation médiatique transpose pour fonder son propre « désintéressement ».

Dans tous les cas, et sous tous les points de vue, la vulnérabilité se résout en une structure méréologique, dont s'emparent toutes les discussions casuelles. En ce sens, elle est la propriété de n'importe quelle partie d'une totalité, suffisamment liée à cette totalité pour être affectée par tout acte qui n'a pour objet déclaré qu'une autre partie spécifique. *La vulnérabilité est en somme la propriété éthique des totalités indivisibles.*

Et les débats éthiques au cas par cas, que ce soit dans le domaine bioéthique ou dans le domaine militaire, dans le domaine de l'économie sociale ou dans celui de l'écologie du développement, portent sur la force et la faiblesse des liens méréologiques, sur la possibilité ou l'impossibilité d'extraire ou de singulariser telle ou telle partie pour la traiter à part. Mais la prise en charge de ces débats méréologiques dans les médias leur donne, presque *ipso facto*, un tour politique : politique de la santé et des techno-sciences, politique de la défense, de l'économie et de l'environnement. Tout se passe comme si, en chacun de ces domaines, le traitement médiatique de la vulnérabilité convertissait les questions éthico-méréologiques en problèmes politiques...